Zeitschrift: Domaine public Herausgeber: Domaine public

Band: - (2017) **Heft:** 2184

Artikel: 2% d'inflation : pourquoi pas 0%? : les banques centrales ont opté pour

un juste milieu très vaudois

Autor: Ghelfi, Jean-Pierre

DOI: https://doi.org/10.5169/seals-1014406

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

Download PDF: 28.11.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

réussi à minimiser son imposition en parquant ses profits dans une construction aux Pays-Bas pour laquelle ni ce dernier pays ni les Etats-Unis se considèrent fiscalement compétents. Grâce à de faux prêts internes, Engie (ex-GDF Suez), multinationale française de l'énergie dont l'Etat français est actionnaire à hauteur de 25%, a soustrait au fisc britannique des dizaines de millions de livres d'impôts.

Et l'on pourrait multiplier les exemples d'optimisation fiscale à la limite de la légalité et parfois franchement frauduleuse. Les pays dont les contribuables fortunés utilisent les failles fiscales connaissent ces failles. Mais la concurrence entre Etats a pris une telle ampleur que tous les moyens paraissent justifiés pour attirer

particuliers et sociétés, même à des taux d'imposition très réduits. Le <u>Conseil fédéral</u>, en rejetant sèchement l'initiative populaire *Multinationales responsables*, fait montre de cette même attitude bienveillante à l'égard des grandes entreprises.

Faut-il se résigner comme l'ancien ministre allemand des finances Wolfgang Schäuble, pour qui la lutte contre les failles fiscales constitue un vrai travail de Sisyphe, les multinationales trouvant toujours de nouvelles lacunes à exploiter? Ou tisser pas à pas un ensemble de règles, comme le fait l'OCDE?

L'Union européenne n'est pas restée inactive. Mais elle se heurte à la résistance de certains de ses membres. Plus fondamentalement, c'est l'existence même d'entreprises d'une dimension telle que les Etats ne semblent plus avoir prise sur elles qu'il faudrait mettre en question. La pression continue exercée par les révélations de l'ICIJ semble la plus à même de faire bouger les Etats.

Au grand dam de la NZZ qui cherche contre toute évidence à minimiser les effets dévastateurs de cette évasion fiscale à grande échelle. Pour le quotidien zurichois, apprécier le caractère illégal des opérations offshore relève de la justice et non prioritairement des journalistes. Sauf que dans ces dossiers, les autorités nationales comme européennes ne s'activent qu'après les révélations des médias.

2% d'inflation: pourquoi pas 0%?

Les banques centrales ont opté pour un juste milieu très vaudois

Jean-Pierre Ghelfi - 09 novembre 2017 - URL: https://www.domainepublic.ch/articles/32358

Depuis quelques années, les banques centrales se sont fixé un objectif de hausse des prix de 2%. Le chiffre est repris par la plupart des médias sans trop se poser de questions. 2% est ainsi devenu une sorte de formule magique qui devrait permettre à nos systèmes économiques de fonctionner normalement, c'est-à-dire de manière à peu près équilibrée, sans excès particulier tant du côté des offres que des

demandes (DP 2182 et 2183).

Ce 2% doit être mis en relation avec des prix qui ne changent pas ou très peu et très lentement depuis la crise de 2007/2008. En Suisse, par exemple, de janvier 2008 à janvier 2017, l'inflation a été, en fait, négative. Avec moins de 1% sur 9 ans, le recul est négligeable. Pourtant cette évolution est parfaitement incroyable, au sens propre du

mot, par rapport au passé récent. L'indice des prix a en effet augmenté de 41% au cours des années 70, de 33% dans les années 80 et de 26% durant les années 90.

Une drogue

Pour celles et ceux qui ont vécu ces décennies, l'inflation était un problème permanent, en particulier parce que les loyers étaient constamment majorés et, inversement, le pouvoir d'achat des salariés et des retraités menaçait de se réduire s'ils ne parvenaient pas à obtenir la compensation du renchérissement.

Tout cela paraît déjà bien lointain. C'était le siècle dernier! Le nouveau parviendra-t-il à nous désintoxiquer? L'inflation agit comme une drogue qui rend les gens un peu euphoriques. Tout augmente régulièrement de sorte que, à condition de parvenir à obtenir des allocations de renchérissement, chacun peut croire gagner davantage. C'est vrai aussi bien pour les salariés que pour les commerçants, les industriels, les financiers. Ce sentiment a beau être de la poudre aux yeux, les gens n'en croient pas moins qu'ils bénéficient d'une plus grande aisance, toute relative qu'elle soit.

Un tout petit peu

Alors, évidemment, lorsque les prix cessent d'augmenter, comme c'est le cas depuis une dizaine d'années, les revenus ne progressent plus, ou très peu. Cette stagnation suscite le sentiment inverse, celui de s'appauvrir. L'enrichissement des périodes antérieures était illusoire, comme l'actuel appauvrissement.

N'empêche qu'il faut un peu se cramponner pour expliquer qu'en fin de compte, seule l'évolution de la valeur réelle des revenus compte vraiment. Une valeur nominale est une notion concrète. Une valeur réelle (le nominal corrigé de l'inflation) est en revanche quelque chose de très abstrait, pour ne pas dire théorique. A qui fera-t-on croire qu'il est (un tout petit peu) plus riche avec un revenu inchangé et un indice des prix qui diminue un petit peu lui aussi?

Cela étant, on peut se demander pourquoi, maintenant que la hausse des prix est devenue inexistante, les banques centrales visent un objectif de 2% d'inflation, alors qu'elles ont passé leur temps, au cours des décennies précédentes, à la combattre?

Après tout, 0% de renchérissement n'est pas si mal. Cela facilite la comparaison des prix dans la durée et permet de mieux se rendre compte de la vraie valeur des biens et des services. Un revenu qui progresse même de peu représente une amélioration effective, alors qu'auparavant les améliorations obtenues étaient illico presto «mangées» par l'inflation.

Pourquoi donc, répétant la question, les banques centrales ont-elles retenu 2% et non 0%? La réponse ne coule pas de source. Elle ne découle probablement pas de considérations théoriques, appuyées par des modèles mathématiques plus ou moins sophistiqués. Elle résulte plutôt de la simple observation du fonctionnement de nos systèmes économiques. Avec 0% (voire même légèrement moins) de ces toutes dernières années, nos économies ont tourné au ralenti. Un peu

comme si leurs rouages étaient grippés.

Parer au plus urgent

Le dilemme auquel nous sommes confrontés peut être formulé ainsi: lorsque la hausse annuelle des prix s'établit à 3% ou 4%, la machine s'emballe. Mais lorsque l'inflation se situe à 0%, elle se grippe. 2% apparaît comme un compromis, un juste milieu très vaudois. Viser 2% équivaut à mettre de l'huile dans les rouages pour leur permettre de mieux fonctionner.

Ce n'est pas la fin de l'histoire. L'économie n'est pas un système stable. Il oscille constamment entre trop et trop peu, entre envol et chute, entre euphorie et déprime. Cette situation n'est pas près de changer dans un monde en transformation constante. Les gens, les entreprises, les institutions, les pays sont en compétition. Les techniques ne cessent d'évoluer. La grande finance pervertit la raison. Les risques d'excès comme d'insuffisances sont quasi programmables (surtout à l'ère des big data). Les seules inconnues sont l'amplitude et la durée des uns comme des autres.

Il est toutefois impossible de prévoir ou d'anticiper la situation que nous vivrons dans 5 ou 10 ans. Il faut toujours parer au plus pressé, au plus urgent. Hier, il était indispensable de freiner des quatre fers pour éviter la surchauffe. Aujourd'hui il faut huiler des machines que la

présent. Et comme personne ne sait de quoi demain sera fait, et donc quelles mesures s'imposeront, alors allons-y aujourd'hui avec ce 2%!

Novembre, un mois crucial pour les relations Suisse-UE

Bilatérales et accord institutionnel entre poker menteur et course de lenteur

François Nordmann - 07 novembre 2017 - URL: https://www.domainepublic.ch/articles/32348

Le 6 avril dernier, Doris Leuthard rentrait de Bruxelles avec un premier accord sur la procédure. La présidente de la Confédération avait convaincu le président de la Commission européenne, Jean-Claude Juncker, que la crise entre la Suisse et l'UE était surmontée.

La question de l'immigration de masse avait trouvé sa solution, et les mesures prises par l'UE pour se prémunir d'une violation du Traité sur la libre circulation des personnes n'avaient plus lieu d'être, puisque le Parlement avait adopté une formule conforme à l'accord. Les deux parties acceptaient de poursuivre la négociation sur les questions institutionnelles entamée en mai 2014 et de débloquer dans les six mois les dossiers en suspens. Juncker se rendrait à Berne pour faire le point à l'automne 2017.

Des petits pas...

C'est ainsi que des mises à jour et des aménagements techniques à des accords existants, qui avaient été gelés depuis le 9 février 2014, ont été relancés. A ce titre, l'UE, au cours de l'été, a accepté l'actualisation de la reconnaissance mutuelle des examens de conformité et des procédures de certification et d'autorisation des normes techniques, ce qui permet une application plus favorable de l'accord sur la suppression des obstacles techniques au commerce. Plus récemment, l'UE a donné son feu vert à l'accord sur le commerce des droits d'émission permettant de coupler l'accès au système d'échange des quotas d'émission de CO2 - ce qui bénéficie à la diminution des gaz à effet de serre.

La Suisse en contrepartie a promis de renouveler sa contribution à la cohésion sociale des pays de l'Europe de l'Est et du Centre. Le programme d'un milliard de francs adopté en 2006 ayant été entièrement réalisé, il convient de le réapprovisionner. Les bases légales ont déjà été approuvées par le Parlement. L'Association des banquiers aurait voulu que le Conseil fédéral attende encore un geste de l'UE sur la reconnaissance de l'équivalence du droit suisse

des marchés financiers. L'UDC aurait voulu faire dépendre le renflouement du fonds destiné à la cohésion de concessions dans la négociation de l'accord institutionnel.

Mais comme il s'agit d'une contribution volontaire, elle ne souffre aucune conditionnalité politique. Et le président de la Commission ne confirmera son voyage en Suisse que s'il reçoit des assurances concernant le versement du nouveau milliard de la cohésion.

... mais un gros écueil

Cependant, le problème politique majeur que l'UE et la Suisse s'efforcent de régler tient à l'accord institutionnel: depuis que la Suisse a renoncé à faire de l'adhésion une option stratégique, en 2006, et qu'elle a par la suite retiré formellement sa demande d'adhésion, l'UE a fait savoir que les accords bilatéraux étaient insuffisants pour garantir l'accès au marché. Elle veut aligner le type de relations qu'elle entretient avec la Suisse sur celles qui existent entre l'UE et les pays de l'Espace économique.